



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. : Générale  
3 novembre 2004

Français  
Original : Anglais



**Seizième réunion des Parties  
au Protocole de Montréal relatif à des  
substances qui appauvrissent la couche d'ozone**  
Prague, 22-26 novembre 2004  
Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire \*

**Examen des questions concernant la ratification, la communication  
des données, le respect du Protocole et le commerce international et  
illicite : surveillance du commerce de substances qui appauvrissent  
la couche d'ozone et prévention du commerce illicite de ces substances  
(décision XIV/7)**

**Rationalisation de l'échange d'informations en vue d'enrayer le  
commerce illicite de substances qui appauvrissent la couche  
d'ozone**

**Rectificatif**

**Page 1, dernière phrase**

Au lieu de neuf Parties lire dix Parties

**Page 2**

Après le paragraphe 6 ajouter le paragraphe suivant :

7. Les campagnes de sensibilisation ainsi que les inspections périodiques effectuées par des autorités compétentes qui mettraient fortement l'accent sur la prévention et la dissuasion du trafic illicite de substances qui appauvrissent la couche d'ozone devraient être soutenues. Les Parties opérant dans le cadre d'organisations régionales d'intégration économique ou d'organisations régionales douanières devraient optimiser les contrôles douaniers à l'intérieur de leurs frontières.

---

\* UNEP/OzL.Pro.16/1.